

Les BONS réflexes...

...à tous les risques



...au risque Inondation



...au risque Feu de forêt



...au risque TMD



Les DÉMARCHES d'indemnisation

- Contacter votre assurance, se reporter à votre contrat.
- **Prendre des photos** des objets et zones inondés.
- **Ne rien jeter** avant le passage de l'expert.
- Déclarer le sinistre à votre assureur multirisque habitation dès vous en avez eu connaissance. Adresser votre déclaration **par lettre recommandée avec accusé de réception**.
- Effectuer vos déclarations auprès de votre assureur **dans les 10 Jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle** au Journal Officiel.

En cas de crise

Un PC crise est ouvert en Mairie de Pennautier :

Tél. : 04 68 25 35 79

Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez les pompiers :

Tél. : 18 (poste fixe) 112 (portable)

Autres numéros de secours :

Gendarmerie 17 - SAMU 15

Les LIENS INTERNET UTILES

- Prévisions et vigilances météorologiques : www.meteo.fr
- Carte de vigilances crues : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
- Site de la Préfecture de l'Aude : <http://www.aude.pref.gouv.fr/>
- Portail du ministère de la prévention des risques majeurs : www.prlm.net
- Assurance : le CDIA / Centre de Documentation et d'Information de l'Assurance : www.cdia.fr

GUIDE D'INFORMATION et de PRÉVENTION



Le mot du **Maire**
La prévention, notre priorité

<< S'organiser pour être prêt >>

En situation de catastrophe ou de crise, la conduite des secours sont de la responsabilité des services publics et notamment du Maire, assisté par les membres du conseil municipal. Il évalue la situation et le soutien à apporter aux populations sinistrées.

L'actualité nous montre chaque jour que nous ne sommes pas à l'abri de risques majeurs: phénomènes climatiques extrêmes comme les tempêtes, les inondations, problèmes sanitaires, mais aussi accidents de toutes nature comme le transport de matières dangereuses...

Nous avons le devoir de nous organiser pour parer à de telles éventualités et promouvoir une véritable culture de sécurité civile au niveau de local. C'est l'objectif premier du Plan Communal de Sauvegarde.

Sa réalisation nécessite l'engagement, à tous les niveaux dans la collectivité, d'une véritable démarche de participation et de responsabilité, impliquant les élus, le personnel communal mais aussi les acteurs locaux jusqu'au citoyen au travers de la réserve communale de sécurité civile.

S'il ne faut pas céder au catastrophisme, une meilleure connaissance des risques et la maîtrise des moyens d'actions nous permettront d'envisager sereinement l'avenir.

Jacques DIMON
Maire de Pennautier

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL sur les RISQUES MAJEURS à Pennautier

Les **RISQUES** identifiés sur la commune

Le Risque Inondation

NATUREL

Sur la commune de Pennautier, le risque d'inondation est provoqué d'une part par les crues du Fresquel, d'autre part par le ruisseau de Bellarot causés par des événements pluvio-orageux intenses localisés.

- Le camping et le champ • au communal - sont les enjeux les plus exposés aux premiers débordements du Fresquel sur la commune. En cas de crue plus rare, les eaux peuvent inonder les rues basses et peuvent déborder sur la RD.203. Pour une crue exceptionnelle (type décembre 1996 ou octobre 1940), les eaux peuvent inonder le bas du boulevard Pasteur et traverser par le portail du château. Les habitations de la rive gauche, situées sur l'avenue du Cabardès et route de Venienac (RD.38) peuvent être inondées pour une telle crue, de même que la Tuilerie et le chemin de Pezens.
- Le ruisseau de Bellarot, affluent du Fresquel, a été en partie détourné au sud du bourg. Limitant les écoulements dans le boulevard Joliot-Curie et ainsi le risque inondation par ruissellements. Cet aménagement, limitant le risque inondation sur la commune de Pennautier, fait suite aux conséquences des fortes pluies de novembre 1999.



Seuil du Fresquel vu depuis le pont de la RD.203
Source : BRL

Le Risque Feu de Forêt

NATUREL

La commune de Pennautier possède des espaces boisés sensibles disséminés sur l'ensemble du territoire communal.

Entre 1973 et 2010, 15 feux de forêt se sont produits sur le territoire communal. Pour cette période, le total des surfaces brûlées a été de 19,6 hectares.



Source : Mairie Libre

Le Risque Transport de Matières Dangereuses

TECHNOLOGIQUE

Le transport de matières dangereuses (TMD) s'effectue selon plusieurs modes de circulation: voie routière, voie ferrée, voie fluviale et voies souterraines. La survenue d'un accident impliquant des matières dangereuses représente un risque pour les biens et les personnes qui sont situés à proximité.

La commune de Pennautier est exposée aux risques T.M.D par voie routière (sur la route départementale RD.6113) et par voie ferrée (Bordeaux-Marseille). Les services de secours et l'équipe municipale diffuseront les consignes de sécurité particulières à respecter si une telle situation se produisait.



Source : Ministère de l'Industrie